

École Maternelle Les Lutins

1, rue Prince noir - 33114 Le Barp

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ÉCOLE en date du 7/11/2016

PRÉSENT(e)S:

Enseignantes : Mme Amoros, directrice-Mmes Bergeron, Ginès, Micaud, Mosbach, Roissé adjointes

Parents d'élèves élus :

FCPE : Mmes Biotteau, Larget, Prat . Mrs Labarthe, Lansard, Peretto, Raynaud (suppléant)

Mairie : Mme Laluque adjointe affaires scolaires. M Bourvon adjoint urbanisme.

DDEN : Mme Coineau

EXCUSÉE:

Mme Birou, IEN Arcachon Sud.

HORAIRE DE DÉBUT DE SÉANCE : 18h.

ORDRE DU JOUR :

1/ Présentation du CE : nouveaux membres et règlement

Le conseil d'école présente tous ses membres. Il accueille un nouveau membre en la personne de Mme Coineau, DDEN (Délégué Départemental de l'Education Nationale), dont le rôle est d'assister l'école dans ses missions et d'instaurer le dialogue entre les différents partenaires.

Suite à la défection de l'autre fédération de parents d'élèves, seule la FCPE est représentée.

Mme Amoros rappelle les fonctions du CE (annexe 1) et soumet son règlement au vote : 15 pour, 0 contre, 0 abstention (annexe 2).

2/ Compte-rendu du dernier CE juin 2016 : relecture des points importants

Prévisions future rentrée 2016 :

« Le taux d'encadrement pour 6 classes est en juin de 22,5. Après fermeture, il passerait à 27 enfants par classe. L'annonce du DASEN suite à la suppression du RRS de Le Barp de conserver le bénéfice du taux d'encadrement à 25 élèves pendant 3 ans pourrait ne pas être retenue. » Mme Amoros confirme la suppression d'un poste d'enseignant, soulignant que cette fermeture de classe n'est pas due à une baisse des effectifs (il y a toujours autant d'enfants) mais à la sortie de l'école du RRS (le taux d'encadrement peut alors atteindre 30 enfants par classe). Ceci a une incidence sur la rentrée qui a été moins sereine (28 enfants par classe) et donne aux ATSEM une charge supplémentaire de travail.... »

Surveillance : nouvelle organisation des ouvertures et fermetures des portes

« Suite à la demande de Mme Dornon, il n'y aura plus d'ATSEM à l'entrée de l'école pendant le temps d'accueil de 8h20 à 8h30.

Suite à la demande de Mme Birou, la fermeture des portes se fera à 8h30 précises ».

3/Rentrée 2016/2017 : effectifs-répartition-RASED-ATSEM

Effectifs-répartition

Les chiffres actuels sont les suivants: 156 élèves pour 6 classes , répartis comme suit :

TPS : 16 ; PS/MS : 27(9PS+19MS) ; PS/MS : 28(9PS+19MS) ; PS : 28 ; MS/GS : 29(7MS+22GS) ; MS/GS : 28(7MS+21GS). Le taux est de 25,1 enfants par classe. L'effectif de TPS accueillant seulement 16 élèves, le calcul du taux d'encadrement est bien plus bas qu'en réalité : 28 enfants par classe.

Mme Amoros regrette que les enfants ayant fait leur entrée dans la scolarité de manière qualifiante et différenciée en TPS, se retrouvent l'année suivante dans une classe de 28. Le climat des classes est modifié. De plus, accueillir des PS dans des classes de MS demande beaucoup d'attention.

ATSEM : organisation, emploi du temps

Mme Amoros rappelle que l'aménagement de la semaine avait été repensé suite à la demande de Mme Dornon. Depuis, M. le DASEN a modifié les textes demandant qu'un « adulte » soit présent à la porte. Mme Pénoty (conseillère pédagogique) s'est rendue à la demande de Mme Birou dans les écoles pour visiter les locaux et informer les enseignantes de leur responsabilité de surveillance lors des ouvertures et fermetures des portes surtout depuis le plan vigipirate.

Mme Amoros propose d'instaurer une rotation des enseignantes soit 1 jour/classe de manière à avoir un fonctionnement facilement identifiable pour les parents. Mme Amoros ajoute qu'il semble admis que les ATSEM soient habilitées à accueillir seule les enfants dans la classe pendant que le maître assure son service de porte ; elle regrette qu'aucun écrit ne puisse entériner cet état de fait. Mme Roissé intervient en précisant qu'à Mios l' IEN l'a interdit, qu'à Belin-Beliet et Cestas les ATSEM ouvrent la porte. Mme Coineau précise que toutes les solutions sont envisageables en fonction de la configuration des lieux. Mme Roissé indique que sa

classe est isolée et que son ATSEM ne pourra pas compter sur l'aide d'une collègue si un enfant doit se rendre aux toilettes pendant l'accueil.

Mme Amoros explique que depuis peu, suite aux évènements connus de tous, le PPMS (plan de mise en sécurité) a été renforcé. Nous nous devons donc de trouver une organisation qui mette à l'abri les élèves, l'Education Nationale précisant que les enseignants ont autorité pour refuser l'entrée à un intrus plus qu'une ATSEM. Elle ajoute que la solution d'un accueil collectif dans la cour a été envisagée et déplore la perte de la qualité d'accueil existant jusqu'à présent. Elle souligne aussi les futures difficultés de fonctionnement quand l'enseignante et/ou l'ATSEM seront absentes.

Mme Roissé précise qu'aucune note de service n'a été reçue par l'équipe enseignante pour clarifier ce point, les enseignantes restent responsables de leur classe même si elles ne sont pas dans leur classe mais à la porte de l'école. Le CE souhaite que les responsabilités qui découlent de ce dispositif soient établies de manière écrite par une note de service stipulant bien le rôle de chacun, notamment le fait que l'ATSEM peut rester seule. Mme Coineau propose que les DDEN écrivent à M. le DASEN pour demander de clarifier cette situation commune à beaucoup d'écoles.

M. Labarthe s'interroge sur les risques et la responsabilité de l'ATSEM seule en classe avec tous les élèves. Mme Coineau note que pour éviter ce type de problème, un certain nombre d'écoles en revient à un accueil collectif en salle de jeu.

Les parents d'élèves soulèvent de plus, la difficulté de respecter l'horaire de fermeture à 8h30 quand la fratrie se partage entre Michel Ballion et Les Lutins, les 2 écoles ne se jouxtant pas.

Mme Coineau relate qu'un problème similaire à La Teste a été résolu en décalant de 5 mn les horaires des écoles. Mme Amoros rappelle que les horaires sont ici tributaires des transports.

Ce nouveau dispositif de surveillance prendra effet à partir du lundi 14 novembre ; un mot d'information aux parents sera diffusé à la fin de la semaine.

Mme Amoros souhaite remercier Mme Péral pour sa réactivité concernant le remplacement des ATSEM. Néanmoins, elle rappelle que le passage à temps partiel de Mme Sou (ATSEM des TPS) a entraîné la perte d'un quart temps pour l'école (les jeudi et vendredi après-midis, Mme Ginès se retrouve sans ATSEM). L'ATSEM des TPS est toujours occupée par les activités le matin, elle ne peut ni échanger avec l'enseignante ni préparer la classe. Mme Ginès est quant à elle à temps plein et enseigne les après-midis dans sa classe à d'autres élèves de MS, devant assumer alors les rôles d'enseignante et d'ATSEM. Mme Amoros demande à la mairie de réfléchir à nouveau à la possibilité de donner un temps supplémentaire précieux aux enseignantes en remplaçant entièrement le temps partiel de Mme Sou.

Mme Laluque prend note de la demande.

4/TAP : organisation bascule temps scolaire/TAP pour PS ; encadrement et contenus ; organisation bascule TAP/APS

Mme Amoros rappelle la problématique du basculement temps scolaire/TAP : à 15h15, les PS passent sous l'autorité de la mairie (TAP) pendant leur sommeil. Réveiller les enfants plus tôt pour qu'ils soient prêts à 15h15 se révélant catastrophique pour eux, l'idée est née d'organiser un TAP « sieste ». La bascule se fait sans que l'enfant ne s'en aperçoive. A son réveil, l'ATSEM de sa classe est présente et aidée pour le passage

aux toilettes et l'habillage par une collègue. Il y a donc actuellement 4 ATSEM affectées aux TAP sieste (2 par dortoirs).

Mme Amoros explique le point de vue de Mme Dornon qui souhaite pouvoir affecter ces personnels auprès des TAP pour respecter les quotas d'encadrement. L'équipe enseignante a réfléchi aux solutions possibles en essayant d'apporter une réponse professionnelle respectueuse de l'enfant.

Ainsi, en déplaçant la pause méridienne d'une demi-heure plus tôt (de 12h à 11h 30), les enfants déjeuneraient plus tôt, seraient couchés plus tôt, donc levés plus tôt, libérant toutes les ATSEM à 15h15. L'accueil et le réveil se feraient à leur rythme, faisant de ce temps, un temps privilégié respectueux de l'enfant conformément aux programmes. Mme Birou, bien que n'étant pas opposée à cette proposition, rappelle que l'organisation du temps scolaire doit être soumise à la signature de M le DASEN. Il est donc trop tard pour cette année. Mme Laluque remarque que seule l'école des Lutins changerait d'organisation. Mme Biotteau note que cela risque de poser problème aux familles dont les enfants ne mangent pas à la cantine et sont scolarisés sur les 2 groupes (Lutins et Ballion).

Mme Laluque annonce la décision de la mise en place par les services de la mairie, d'une nouvelle répartition des ATSEM des TAP sieste : 1 ATSEM pour chaque dortoir et seulement une 3^{ème} qui se déplacera entre les deux dortoirs pour aider au passage aux toilettes et à l'habillage avant d'accompagner les enfants à leurs TAP respectifs. Mme Bergeron s'interroge quant à la gestion conjointe des 2 dortoirs qui sont très éloignés l'un de l'autre. Mme Laluque répond qu'il n'y aura que 3 ATSEM dans tous les cas, la 4^{ème} sera affectée aux TAP. Elle tient à préciser qu'il n'a jamais été dit ou envisagé de réveiller les enfants à 15h15. Mme Amoros souligne le problème de 2 dortoirs éloignés l'un de l'autre sans communication directe avec les toilettes, arguant que l'on ne peut pas demander à un enfant de trop patienter pour aller aux toilettes. Il y aura plus de 23 enfants par dortoir pour un adulte. M Peretto demande combien d'enfants dorment encore à 15h15 : 6 ou 7 dans chaque dortoir répond Mme Amoros ; elle s'inquiète aussi de l'organisation qui sera mise en place pour les PS (quel TAP ? Où ? Comment ?), rappelant qu'un PS au réveil est fragile et qu'il est inenvisageable de le mettre dans la cour. Mme Laluque affirme que l'enfant aura le temps de se réveiller puis qu'il sera accompagné à l'activité TAP qu'il doit faire, sur différents lieux, et rappelle que la décision de la mairie est prise. Mme Micaud précise qu'à ce jour tous les enfants sont dans la cour.

A ce propos, Mme Larget demande quelles sont les activités des TAP. M Peretto rapporte que les enfants disent bien qu'il n'y a pas d'activité et qu'ils sont tous dans la cour. Mme Laluque prend note de la question mais ne peut y répondre n'étant plus directement responsable des TAP, Mme Savigny n'ayant pu venir ce soir. Mme Larget rappelle que les représentants de parents d'élèves ont déjà évoqué cette question au cours d'une rencontre Mairie-FCPE il y a 1 mois et qu'ils attendaient des réponses ce soir comme prévu par la mairie.

Mme Larget demande combien il y a de réels animateurs. Mme Laluque rappelle qu'en maternelle les mairies prennent les agents à leur disposition (ATSEM) et que les enfants les connaissent.

Mme Coineau informe que dans ce cas les municipalités dégagent généralement du temps à leurs ATSEM pour qu'elles préparent les activités.

Les parents s'inquiètent sur la poursuite des TAP dehors à l'entrée de l'hiver. Ils soulèvent aussi le problème du lien TAP/garderie (les vêtements ne suivent pas le flux des enfants). Mme Laluque en prend note.

5/Sécurité : PPMS et plan Vigipirate, nouveaux dispositifs : informations familles ; sécurité trajets enfants

Mme Amoros informe le CE qu'aux exercices évacuation incendie et PPMS habituellement effectués chaque année, s'en ajoutent d'autres liés à d'autres types de risques : - tempête, transport de produits dangereux (par exemple) nécessitant une mise à l'abri par confinement et - intrusion nécessitant soit un confinement en classe ou ailleurs sans faire de bruit soit une fuite à l'extérieur. Les exercices liés à l'incendie et à l'intrusion avec fuite à l'extérieur ont été effectués ; le confinement en classe aura lieu courant décembre. Chaque exercice répond à un signal d'alerte : sonnerie pour l'incendie, sifflet pour l'intrusion, sirène pour le confinement. Mme Amoros tient à signaler que les enfants n'ont pas été alertés au préalable : à aucun moment il n'a été suggéré que l'école pouvait être un lieu d'insécurité ; tout s'est organisé comme une activité ordinaire.

Mme Amoros précise que le PPMS s'est étoffé. Elle le remet à la mairie qui le complètera et propose une rencontre ultérieure avec les agents de prévention pour sa finalisation.

M Bourvon demande si un panneau de point de ralliement incendie a été installé dans la cour. Mme Amoros précise que le ralliement se fait en plusieurs points à l'extérieur en périphérie de l'école et non dans la cour. Elle ignorait cette disposition mais suggère de placer le panneau à l'angle de l'école près du petit portail situé au début de la rue de la forêt. Elle demande les clés de tous ces portails, rappelle que celui de la cantine n'est jamais verrouillé (livraison des repas) et que n'importe qui peut s'introduire dans l'école de ce côté . Le portail en bois également rue de la forêt ne peut être verrouillé par aucune des clefs en sa possession. Les poignées de la porte de sortie au fond du couloir (extension de l'école) ainsi que celle de la petite cour sont défectueuses. M Bourvon en prend note.

Mme Roissé demande la réouverture de la classe libre, actuellement verrouillée par la mairie, afin d'avoir un espace supplémentaire de travail. Mme Micaud ajoute qu'elle y a fait placer deux chevalets de peinture fin juin pour les activités d'Arts Visuels. Elle n'y a maintenant plus accès. Mme Amoros explique que cette classe a été repeinte et immédiatement verrouillée, jamais aérée. L'accès de cette salle est refusé par M. François qui ne veut pas que le matériel soit dispersé. Mme Amoros rappelle que le nombre d'enfants n'ayant pas diminué, l'équipe devrait pouvoir utiliser ce matériel. Elle s'engage au respect des locaux et du matériel et invite la mairie à des relations de confiance. Mme Laluque prend note de la demande.

En réponse au questionnement des parents, Mme Amoros indique que la mallette des premiers secours afférent au PPMS a été livrée l'an passé.

A la demande des parents d'élèves, un rappel à la civilité sera diffusé dans le prochain exemplaire du journal du Barp quant au comportement civique à adopter aux abords des écoles. Mme Amoros suggère sa diffusion également par le biais de l'école.

6/Travaux : liste des travaux

Mme Amoros souhaiterait un suivi plus régulier du cahier des travaux qui n'est pas souvent consulté et dont le retour vers l'école tarde toujours.

Mme Bergeron a noté la présence de traces d'humidité au plafond dans la petite salle de jeu laissant présager

d'une infiltration.

Les parents d'élèves rappellent que la haie envahit à nouveau le parking et demande la pose de rondins en bois visant à empêcher les voitures d'empiéter sur le trottoir. M. Bourvon en prend note.

L'équipe enseignante remercie la mairie pour l'achat d'un photocopieur neuf dès la rentrée.

7 Projets école : projet d'école 2016/2020, tutorat de lecture, sorties

L'ancien projet d'école basé sur l'accès d'une culture commune à tous par la musique, les Arts Visuels et les contes traditionnels a apporté satisfaction et des résultats. Ces thèmes de travail seront conservés dans les projets de classe. Le nouveau projet d'école (commun aux écoles Les Lutins et Lou pin bert) comporte 3 axes majeurs : améliorer les parcours des élèves, réduire les écarts de performance, et outils et pratiques professionnelles (annexe 3). Après l'aval de l'IEN, il sera porté à la signature du CE.

Deux sorties « mini-concert » de l'ensemble orchestral de Bordeaux sont programmées (mars et mai).

Le tutorat de lecture avec l'école de Haureuils est reconduit.

Mme Laluque annonce que le budget alloué à l'école reste inchangé mais qu'il fonctionnera en année calendaire et non plus scolaire. M Babin adjoint aux finances va réunir les directeurs d'écoles à ce sujet.

Les prochains conseils d'école auront lieu les jeudi 9 mars à 18h et jeudi 8 juin à 18h.

HORAIRE DE FIN DE SÉANCE : La séance est levée à 20h30.

Signature du Directeur/de la Directrice

Signature des Secrétaires

Président de séance :

de la séance :

Mme Amoros Véronique

Mme Larget Mathilde, Parent FCPE

Mme Mosbach Florence, PE